



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### établissements publics

Question écrite n° 80390

#### Texte de la question

Mme Josette Pons attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des associations syndicales de propriétaires (ASA) au regard de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004. En l'absence de décret d'application, aucune ASA ne peut être créée, et ses statuts ne peuvent être modifiés ou actualisés. Elle souhaite savoir dans quels délais seront publiés les décrets d'application.

#### Texte de la réponse

Les associations syndicales de propriétaires régies par la loi du 21 juin 1865 obéissaient à des règles d'organisation et de fonctionnement qui n'étaient plus adaptées à leurs missions. L'ordonnance du 1er juillet 2005 a permis d'actualiser, de clarifier et de simplifier le droit en la matière en précisant les règles communes aux trois types d'association, les associations syndicales libres (ASL), les associations syndicales autorisées (ASA) et les associations syndicales forcées (ASF). Ces règles concernent notamment le périmètre syndical, l'objet de l'association, sa nature juridique et les servitudes. Le projet de décret d'application de l'ordonnance du 1er juillet 2004 sur les associations syndicales autorisées (ASA), préparé par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire en lien avec les autres ministères, a été transmis début septembre au conseil d'État, à l'issue d'une concertation avec les représentants des associations syndicales qui ont formulés des observations et des suggestions pour améliorer le texte. Le projet de décret ainsi modifié doit être prochainement examiné par la section de l'intérieur du conseil d'État, ce qui laisse présager une publication du texte au premier trimestre 2006.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Josette Pons](#)

**Circonscription :** Var (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80390

**Rubrique :** Secteur public

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 2005, page 11158

**Réponse publiée le :** 21 février 2006, page 1803